



## **Préambule**

À titre d'organisme concerné par les situations difficiles vécues par les hommes, suite à une rupture conjugale ou familiale, il va de soi que nous abordons ici la thématique des homicides intrafamiliaux sous l'angle suivant :

Un homme (ex-conjoint et souvent aussi un père) peut être soumis à une situation de stress intense, reliée à la séparation ou au divorce. Cet homme, ce père, peut être rendu vulnérable au point d'exprimer sa détresse profonde en posant des gestes irréparables.

Cette perspective ne prétend pas expliquer tous les cas de violence grave intrafamiliale. En effet, dans certains cas, la rupture du couple et ses conséquences ne sont pas à l'origine des gestes horribles d'un homme. Dans d'autres situations, de tels gestes sont posés par la femme, qui peut aussi être la mère.

Toutefois, nous sommes en mesure d'affirmer que, lorsqu'il y a des familicides (enfants et/ou conjointes assassinées) commis par des hommes, cela se produit principalement dans un contexte de rupture pour le moins difficile.

## **1) Quels sont les travaux que vous effectuez en lien avec la problématique des homicides intrafamiliaux ?**

À titre d'organisme caritatif, les travaux que nous effectuons consistent à faire la cueillette de tous les cas qui nous sont rapportés : chaque membre complète une fiche individuelle racontant ce qu'il vit; dans la plupart des cas, nous recevons leur jugement. Tout ceci est répertorié depuis 15 ans dans des cahiers spéciaux, consultés occasionnellement par des chercheurs européens.

Chaque année nous produisons plus d'une centaine de réponses écrites, par courriel personnalisé, pour les personnes nous décrivant leur situation, via le lien du site internet. De plus, au-delà de 300 téléphones sont reçus annuellement, conversations résumées dans un cahier à cet effet. Par ces conversations téléphoniques, de durée significative, nous fournissons non seulement des informations sur l'ABC du divorce et la mission de l'ANCQ, mais aussi des pistes de solutions, en plus de faire des références à des personnes-ressources (tels les avocats, les psychologues, les expertiseurs psychosociaux, etc.), tout en offrant une écoute empathique et même une relation d'aide.

S'ajoutent à ceci les rencontres personnelles nécessitant la présence de l'un ou l'autre des bénévoles du conseil d'administration, incluant la présidente, ayant pour but d'orienter la personne en détresse.

Par le biais de ces « histoires de cas », nous avons été à même de constater la détresse, le désarroi, le désespoir de personnes chez qui il est relativement facile de déceler un risque de « passage à l'acte ». Dans certains cas, des individus nous sont directement référés par des policiers, des CLSC et d'autres organismes.

Cette façon de faire systématique et organisée nous a valu, en décembre 2011, la présence à nos bureaux d'une consultante universitaire, la doctorante :

Aurélie Fillod-Chabaud

**EUROPEAN UNIVERSITY INSTITUTE**

Department of Political and Social Science



Elle a fait plusieurs heures de recherches dans nos archives et nous a avoué que l'ANCQ détient des informations précieuses et hautement pertinentes quant à la situation des personnes en rupture.

Par ailleurs, nous participons à différentes activités de mise à jour et de ressourcement concernant la présentation et la vulgarisation de résultats de recherches. Pour les deux dernières années, nous avons participé à :

- les séminaires de l'INRS;
- le Colloque international en 2011 sur les masculinités à l'UL;
- le Symposium à Ottawa, en mai 2011, sur la dynamique familiale après une rupture et sur l'aliénation parentale;
- le 3<sup>e</sup> Forum de l'organisme Autonomie sous le thème « Agir pour la santé des hommes »;
- la mise en place de la première lecture du projet de loi C-422 sur la présomption de garde partagée;
- le colloque de Sixième Su-Père Conférence, en février 2012, présenté par le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP).

En outre, l'ANCQ a produit pas moins de 8 mémoires, dans les 10 dernières années, dans le cadre de différentes commissions parlementaires (dont celle toute récente touchant l'avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile (annexe)).

Compte tenu d'événements malheureux très médiatisés en lien avec des actes de violence et des drames intrafamiliaux, nous avons été sollicités à plusieurs reprises, en particulier dans la dernière année, pour émettre notre point de vue lors d'émissions de radio et de télévision.

## **2) Quels sont les principaux constats qui se dégagent de vos travaux au regard des homicides intrafamiliaux ?**

Ce que nous constatons sur la base des témoignages reçus, des conversations, des rencontres et des écrits, se détaille comme suit :

- Les attitudes agressives, avilissantes, intimidantes des ex-conjoints, et en particulier de certaines ex-conjointes;
- L'acharnement et le dénigrement du parent non gardien par le parent gardien, conduisant à la destruction du lien père-enfant ou à la perte de

- l'attachement de l'enfant au parent non gardien;
- Le chantage pour les gardes d'enfants, les menaces de ne plus revoir les enfants;
  - L'éloignement géographique de certaines mères avec le(s) enfant(s), rendant impossibles ou très difficiles les droits de visites au père;
  - Le désespoir de voir s'échouer tout son engagement et ses rêves concernant une vie de famille;
  - Le désaveu de la paternité, quand l'enfant appelle le conjoint de son ex : « papa » ;
  - Le déshonneur et le non respect du fait de se voir trop rapidement remplacer comme conjoint, dans son intimité et dans ses biens;
  - L'isolement social pouvant découler du rejet par certains amis ou membres de la famille;
  - Le harcèlement (verbal et écrit);
  - Le non respect des ordonnances de Cour;
  - La détresse dans les conflits qui s'éternisent;
  - Les menaces;
  - La situation financière critique (suite au divorce), incluant les honoraires d'avocats du père et aussi de la mère, dans certaines circonstances (frais provisoires), en plus de la ou des pensions alimentaires et des frais particuliers reliés à des dépenses spécifiques pour les enfants;
  - La perte de crédit : un payeur de pensions alimentaires est considéré comme insolvable;
  - Les fausses accusations et les allégations mensongères qui permettent d'obtenir un divorce en enlevant la garde au père s'il est reconnu « coupable »;
  - Les pensions qui persistent après une perte d'emploi ou une baisse significative de revenus;
  - Une majorité d'hommes au Québec aux prises avec les pertes d'emplois, le chômage, l'assistance sociale, l'itinérance, le suicide (plus de trois suicides d'hommes par jour dont 50% reliés à des problèmes familiaux);
  - Le Syndrome de Médée (parcours sadique de la perte d'amour) : <http://revue.medhyg.ch/article.php3?sid=34683>

« ...La mère ou le père qui s'entêtent à vouloir priver le conjoint de ses enfants sont en fait habités par le sentiment d'être des justiciers : leur cause doit donc être entendue et jugée, sans quoi les bonnes intentions de la pédagogie ou de la psychothérapie ne pourront rien. Force est de constater que des législations prévoyant ce délit, mais aussi des mesures de puissance partagée, assorties de peines sévères pour le non-respect des droits des ex-époux, ont donné des résultats encourageants. »

Tous ces éléments factuels représentent des motifs de souffrance, de fragilité et

de vulnérabilité, qui ne sont pas toujours suffisamment pris en compte et qui constituent des facteurs de risque pouvant conduire éventuellement une personne à poser, de façon plus ou moins imprévisible, un geste inapproprié ou même irréparable, dans un état de trop grand stress ou de détresse.

### **3- Quels sont les éléments importants que vous considérez que le comité devrait connaître et prendre en considération dans l'élaboration de ses recommandations ?**

- Sur le terrain, qu'existe-t-il pour rejoindre la personne en détresse majeure lors d'une rupture ? Dans toutes les activités auxquelles nous avons assisté, qu'y avait-il dans ces contenus pour apporter ponctuellement soutien et aide à la personne en détresse, en l'occurrence le père ? Et l'on sait que l'individu en crise n'a pas le temps d'attendre son insertion dans un groupe de thérapie pour hommes ou pères en difficulté. Il a besoin d'une intervention immédiate et personnalisée. Pourtant, différentes formes de support existent pour « traiter » les hommes violents ou aux prises avec divers types d'addiction. Paradoxalement, les femmes violentes, qui auraient besoin de support, peuvent ne pas recevoir d'aide elles aussi, parce qu'elles n'entrent pas dans le modèle « hommes violents – femmes violentées ».
- Nous avons eu dernièrement un cas référé par la police de Québec ! Pourquoi ? Parce qu'aucun organisme ne pouvait apporter immédiatement l'oreille attentive et les pistes de solution pouvant aider ce père en sérieuses difficultés.
- Nous ne pouvons ignorer le grand vide concernant les services de première ligne, et ce, sans faire « arrêter la personne en crise » ou mettre en branle prématurément un processus d'intervention policière et judiciaire.
- Dans toutes les iniquités vécues lors d'une rupture, tant sur les plans psychologique, financier et juridique, quel organisme peut se targuer d'afficher « bienvenue » en tout temps ? Il est plus qu'urgent d'offrir un « meilleur soutien » aux hommes et pères en situation de rupture et d'exil familial.
- Les familicides commis au Québec pourraient être évités, jusqu'à un certain point. Un seul mot peut changer totalement le comportement de la personne en crise, à condition qu'il vienne à temps et qu'il soit porteur de compréhension empathique.
- Une plus grande prudence est de mise envers les fausses allégations formulées par certaines ex-conjointes mercantiles et vindicatives.
- Lors de fausses accusations, les fautives s'en tirent sans aucune sanction, ce qui encourage la répétition du délit, en plus d'inciter d'autres à faire de même.

- La politique d'intervention en matière de violence conjugale ne se conjugue qu'au masculin : où il est mentionné plus de 120 fois, en 77 pages, que « l'homme est violent et que la femme est victime ».
- Au Québec, dans un délire conjugal, on n'arrête que l'homme, même s'il a, planté dans le bras, un tournevis ou un couteau.

## **CONCLUSION**

La société a un urgent besoin que les gouvernements accordent des fonds substantiels aux centres existants d'aide aux hommes en difficultés (environ 46), afin qu'ils élargissent leur offre de services, ou pour la mise sur pied de nouveaux centres véritablement consacrés à l'aide aux hommes en détresse, en particulier suite à une rupture conjugale. Ce support financier doit prévoir des ressources permettant, entre autres, de répondre aux demandes en termes de soutien ponctuel individualisé et d'hébergement temporaire (un de nos pères a perdu la garde de sa petite fille récemment, parce qu'il n'avait nulle part où aller).

Qu'une intervention en contexte de rupture soit disponible 24 heures sur 24, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Ces services, quand ils existent, ne sont pas connus par l'ensemble de la population.

Trop souvent l'homme quittera le domicile conjugal et devra dormir dans son auto à défaut d'avoir un ami ou une famille pour l'accueillir temporairement. Ces histoires ne sont pas des cas isolés.

Nous n'avons pas besoin d'études supplémentaires pour constater le manque flagrant d'aide aux hommes en difficulté après une rupture. Services que le gouvernement ne peut offrir présentement, ou choisit de ne pas offrir, compte tenu de ses priorités.

Le gouvernement québécois devra faire des campagnes de sensibilisation, comme il l'a fait pour les maisons d'hébergement pour les femmes violentées. Avec une excellente publicité, les hommes de tous les milieux sociaux, qui se retrouvent en détresse après une rupture, pourraient avoir recours à ces services d'aide.

Le gouvernement devra avoir assez de compassion et de solidarité pour accorder une priorité aux vies humaines, sans distinction entre les femmes, les hommes et les enfants.

Le père a des droits au Québec, mais nous sommes portés à occulter ce fait, prenant pour acquis que les services doivent d'abord concerner les femmes et les enfants.

Afin d'ajouter à notre propos, voici la présentation de trois situations réelles de pères qui auraient pu commettre l'irréparable. Dans leur témoignage, il sera possible de faire des liens entre la pratique et la théorie, entre le vécu et les hypothèses explicatives et prédictives.

## **Ci-dessous certains témoignages percutants** (avec l'autorisation des personnes concernées)

### **Le cas de John** (texte intégral et original)

#### ***Sans préjudice***

*Mise en situation réelle*

#### **John**

Témoignage afin d'aider ANCQ devant la commission à démontrer la détresse que certaines personnes ont, et qui mérite un traitement juste et équitable.

Voilà mon histoire, je vais vous faire part des grandes lignes de mon histoire, en mettant l'emphase sur les sentiments et mes états afin que vous puissiez comprendre les mécanismes qui font qu'une personne normale un danger pour sa famille.

À l'époque je suis militaire, sans incident une excellente carrière sans même une contravention, la relation dure depuis 12 ans, mais n'habitons salement ensemble 8 dernières années et nous avons 4 enfants, je travaille depuis mes 18 ans, a cette époque j'ai un salaire de 55 000 par ans, ma deuxième maison d'une valeur de 180 000 sur laquelle je fais des doubles paiements comme investissement, je rénove et entretien, je suis un père présent, car mes horaires de militaire me permettent d'être souvent a la maison. Que j'ai mis la maison a nos deux noms par protection, car j'aime ma famille, et je veux les protégés.

Tout s'effondre en 2006 sans avertissement Mme veut se séparer, tout mon monde s'écroule, le soir qu'elle quitte chez un de mes amis, je prends charge des enfants, le lendemain ont convient que je dois quitter, je suis bouleverser, triste, incapable de comprendre pourquoi.

Le mois qui suis, j'essaie de façon normale, d'établir un plan avec mme, pour la pension, lui donner la partie de la maison qu'elle n'a jamais payer (si une personne crois que le fait qu'elle a élever 4 enfants et qu'elle le mérite, sacher qu'elle avait durant toutes ces années les allocations, loger nourris dépense payer.....) mais cela n'était pas un problème a l'époque, car cela fut pour le bien de mes enfants.

Malgré tout cela, après un mois j'ai fait une dépression, je voyais mes enfants s'éloigner, tout ce que j'avais ramassé se briser, et l'attitude de MME arrogante et heureuse, moi qui étais si bas.

J'ai ainsi fait une tentative de suicide, quand je me suis réveillé, mon meilleur ami était en train de me faire du bouche à bouche, j'ai passer un mois en psychiatrie,

la première fin de semaine que j'ai pu sortir, mme ma laisse les enfin au complet du vendredi aux dimanches auquel je dois rentrer a l'hôpital, la semaine suivante j'ai mon congé de l'hôpital, elle part le jour même faire du snow et me laisse les enfants pour une semaine. Je n'ai jamais eu aucun envie de faire du mal a mes enfants, mais je peux vous dire que le père étais pas beau a voir coucher a terre dans le salon a pleuré. j'avais la sensation de perdre mes enfants. Tout étais beau pour elle, elle gagnaient sur tout la ligne.

Après cette semaine, j'ai été vivre chez un ami le temps que mme ce trouve un endroit, cela a duré 4 mois, j'étais un homme détruit, a cette époque.

j'ai ré-hypothéqué la maison, afin de lui donner ça part et enlever quelque dette afin d'être capable de lui payer la pension, j'ai repris possession de la maison vide et des arriérages énormes de courant et câble, pourtant je lui donnais l'argent pour payer.

J'ai appris cette même fin de semaine que j'ai repris possession de ma maison qu'elle avait acheter une nouvelle maison avec mon meilleur amie....encor une dure semaine, avec des sentiment de manipulation, trahison, colère....nommer les toutes.....

dans la même années, elle s'acheta une maison, bâti un garage, un 4 roues, un ski-doo, et tous les meubles neufs (elle a jeté les miens au lieu de me les redonner) elle avait même une écurie avec des chevaux, en passent elle gagnait 9\$ de l'heure et chômage l'été, moi a 55 000 je devais demander de l'argent a ma mère pour payer mon courent. On vit énormément de frustration, de colère, appeler sa de la jalousie, mois j'appelle sa de l'injustice, j'avais l'impression que ce n'était qu'a moi a porter le fardeau de la séparation, mme a les enfants et l'argent, moi je dois payer pis travailler.

En passent s'a ma pris un ans avoir un divant USAGER. mais au yeux de la loi je fais 55 000 par ans, aussi pourquoi je payer comme célibataire mes impôts et que c'est moi qui paye tout, ceux qui crois que la ma pension, les allocations, et qu'elle vit avec quelqu'un qui fait mon salaire, croyer vous vraiment qu'elle en as pas de trop....

Ensuite est venu a cours, car les enfants et moi souhaitions la garde partager, elle si opposa farouchement et ma situation devin insupportable, fausse accusation, tout est passé...

j'appris de passer devant le juge, j'ai pleuré, stresser, inquiet, de savoir ce qu'il alla se passer, il avait mon avenir entre les mains, il pouvait me mettre a la rue, si augmentais de 100\$ ma pension, ce fut une longue attente et déprimante. Tout ce passa bien devant le juge, et cela tomba calme pour 3 ans avec une garde pour moi du mercredi aux lundis aux deux semaines.

De l'extérieur tout allait bien, je monte de 2 rangs en 3 ans, je devins sergent, et je suis une personne apprécier aux travaux, mais cela est très artificielle.

Tout rebasculer en 2010 , je suis libérer médicale, car mon dos black, j'ai même du subir une opération aux dos en 2011, une décision difficile a prendre, je dois quitter ma résidence, car je ne peux payer avec mon salaire qui va descendre, aussi je reviens dans ma région, car a cette époque je ne suis plus autonome, donc proche de ma famille, et j'ai besoin de leur aide, financière et psychologique.

Mme refuse de faire mi-chemin (me donne que la moitié de la semaine de relâche) dans le fonds tout ce qu'une personne de mauvaise foi peut faire. Les enfants ne m'ont appeler que 2 fois, c'est moi qui appel toutes les semaines, et si je leurs ai parlé, il m'est inutile d'essayer de rappeler, mes conversations sont écouter et les enfants disputer s'il me parle trop.

Je suis encor très frustrer, et triste, je fais des hauts et des bas, je trouve souvent que ma vie est ruiner et cela 7 ans après..... ouffff

je ne suis pas fâcher de madame je suis déçu du système qui se nourrie de la misère des personnes et qui donne a madame tout les droit mais aucunes responsabilités, elle peut faire tout ce quelle veut impunément avec les institution et l'argent..... je n'ai rien a dire même pour les enfants.... je suis tasser, relayer a petit payeur....

Premièrement pourquoi je dois me battre pour la moitié des enfants, et non a elle a ce battre pour m'enlever ma moitié,

pourquoi faut 'il un juge, je ne suis pas un criminel, je suis une victime, c'est un organisme impartial qu'il faut, qu'an j'entends qu'on libère des Hells-angel car on manque de juge, donner leur donc ceux des familles.

Pourquoi faut-il payer pour leur dire qu'on a plus d'argent ou plus d'emploi.

Voila ce qui forme des bombes familiale,

aujourd'hui j'ai une petite maison, j'ai terminé une formation en génie civil, je suis étudiant comme ingénieur a l'université, j'ai une gentille blonde, cependant ma vie et régulièrement balloté encore à cause de mon passer, on pourrais penser que s'a s'améliore avec le temps, je dirais que cela



s'incruster aux fond de nous, et nous sommes instable de cette injustice, nous nous sentons mépriser et ignorer.

tout tout tout tout est compliqué, sauf si je paye je paye je paye.....

en passent avec vous vu quelque part la belle phrase qu'ont entend partout ( pour le bien des enfants ????)

non, cela est juste pour donner bonne conscience aux systèmes, en aucune place cela est pris en cause

-laisser un parent détruire l'autre n'est pas pour le bien des enfants

-établir des règles de conduite minimales comme la communication n'est pas pour le bien des enfants

-laisser les avocats qui ne veulent que leur salaire défendre des tragédies humaines n'est pas pour le bien des enfants

-Aliénassions parental en tout impunité, et encore a grand coups de \$\$\$\$ si on veux risquer de l'améliorer....

Comme le ministre le dit je suis un décrocheur judiciaire, non pas par la confiance envers les juges, mais bien le système qui nous fais passer de pauvre a ruiner, et bien sur pour le bien des enfant

une solution simple ; la médiation obligatoire, une personne démontre de la mauvaise foi.... voila référer a un infirmière ou travailleur sociale, et hop le problème que ce sois messieurs ou madame on mes le doit dessus, et on les aide et dirige et non les laisser se déchirer. cela serai trop beau, mais les hic est " qui va nourrir votre belle machine judiciaire "

## Le cas de Dany (texte intégral et original)

### **Sans préjudice & Confidentiel**

*Mise en situation réelle*

Dan

**Pour:** Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux 2012

**A/S:** Lise Bilodeau, représentante de l'ANCQ

Ras le bol - harcèlement - pertes , pertes, pertes - plan de vie - juridique - enfants - à quand la fin!

Je m'appelle Dan, j'ai 41 ans, je suis superviseur production,  
Mon plan de vie était, bon travail, conjointe, maison, enfants, amis & amies! J'ai eu tout cela, avec un beau mariage en prime (2000).

Pas longtemps après le mariage (2001-2002), ma vie a commencé à basculer. Nous avons eu des problèmes avec la garderie, ma femme au conseil d'administration, nous avons été mis à la porte! Je crois que ce fut le début de la fin! Ma femme a eu des troubles avec son employeur, elle est tombée en arrêt de travail (2002). Les assurances ne voulaient pas couvrir. Ma femme & son médecin plaidaient la dépression. Deux expertises médicales effectués par des psychiatres *très bien chaussé* recommandaient la réinsertion soit immédiate ou dans les prochaines semaines. Cela fait déjà 10 ans, elle n'a jamais vraiment recommencé à travailler...nous sommes en 2012!  
Entre les frustrations de ma femme et la version des psychiatres, j'étais déchiré! Ma femme était travaillante, mais elle est combative! Personnellement, je crois qu'elle a voulu prouver qu'elle n'était pas apte au travail, en restant sans travail et en mobilisant toute son énergie sur les frustrations & tout les recours inimaginables.

Alors que j'assumais seul le fardeau financier (un peu d'aide de ses parents), n'étant pas capable de joindre les deux bouts du budget, je me suis trouvé un deuxième travail! Pendant ce temps, ma femme a effectué du magasinage (achat compulsif), tel entre autres, le système de télévision avec équipement ``sound surround``, des vêtements pour ma fille, des années à l'avance. Ma fille ma mentionné dernièrement qu'elles avaient utilisé la dernière caisse de vêtement (achat 2004 ... pour 2012...). Chaque sac de dollorama qu'elle entrain à la maison me faisait sombrer!

Il y a eu un temps, que je dormais au sous-sol, avec un objet devant la porte car j'avais peur de mourir dans mon sommeil. L'objet me réveillerait si la porte s'ouvrirait.

Malgré les tentatives de dialogue avec ma femme, je lui ai envoyé une lettre d'avocat, par huissier, pour l'aviser d'arrêter, car cela n'était plus vivable (2005). Finalement 2005 s'écoule et nous avons fait face à un divorce difficile. Elle a profité du programme d'assistance juridique, alors que j'utilisais mon argent. Je désire souligner qu'elle a sa formation de technicienne juridique.

La maison a été vendu, balayant la presque totalité du bénéfice pour éponger l'accumulation de dettes. Il nous a resté 10000\$ chacun. Je lui ai concédé 26000\$ de REER. Nous avons ``partagé`` les biens! Les démarches juridique mon grugé énergie, moral et mon argent par milliers de dollars. Souvent, j'ai baissé les bras, car j'avais l'impression de me faire ``fourrer`` par mon EX **et** par mon avocat! S'tie de marder! Essayez de récupérer ou de ne pas perdre quelques milliers de dollars, en échange de quelques milliers de dollars de frais d'avocat. C'est ridicule! J'ai fais des concessions, tel une assurance vie de 90000\$ sur ma tête, que je paie et la bénéficiaire est mon EX et non ma fille.

Devant tout ce stress, entre temps, j'ai quitté mon poste de directeur. J'ai perdu ma maison, dans laquelle j'avais mis tant de travail. Mon EX est déménagé dans la région de Drummondville (2007), avec ma fille, en prétextant que là bas, elle se prendrait en main. Pendant ce temps, j'assume une pension pour ma fille et pour ma femme.

En effectuant des recherches pour de l'aide sur l'internet , l'ANCQ (Association des nouveaux conjoints & nouvelles conjointes du Québec) est entré dans ma vie, . On se sent si seul avec nos problèmes. On se sent si seul au palais de justice. Je regarde les gens autour de moi et j'en vois, j'en entends des gens au désespoir. L'ANCQ a été là pour moi, madame Bilodeau a été là pour moi. Tellement dommage que ce ne soit pas un organisme qui peut recevoir de l'aide monétaire du gouvernement.

Avec mon Ex-femme, nous étions supposés partager les transports entre Montréal et Drummondville ! Imaginez! Elle ne travaille toujours pas (2012). Entre temps, mon ex et son médecin (femme) plaident toujours son inaptitude au travail. En 2009 approx. elle gère l'auto construction de sa maison de 170 000\$ (maintenant 200 000 passé).

En 2010, j'ai pris les recours nécessaires pour faire cesser cette injustice. L'ANCQ, via madame Bilodeau, ma recommandé un avocat de confiance, pratiquant dans la région de Québec. Il est venu, pour moi, à Joliette, pendant 2 jours, pour ma cause. Nous avons eu droit au plaidoyer de la médecin de mon EX, qui affirmait que mon EX n'était toujours pas apte au travail. Au travers tout ce qui a été dit et prouvé en cours, pendant 2 jours, le fait que mon EX a géré l'auto-construction pendant plusieurs mois, ont joué en ma faveur. Ce n'est pas un jugement qui a été rendu. C'est une entente à l'amiable... ceci figure bien dans les statistiques...nous pourrions y lire que la plupart des gens en cours finissent par une entente à l'amiable. Entre autre, je lui ai payé un 9 mois de pension supplémentaire (pension pour ex-épouse). J'ai assumé mes honoraires d'avocat (approx 9000\$) ce qui équivaut à 2.5 années de pension à mon ex-femme. Ma marge de crédit fait mal! Il me reste au moins deux ans de paiement à assumer pour rembourser ces frais.

Vous croyez qu'enfin c'est la fin! Détromper vous! Croyez vous que je suis un bon papa? que je paie assez? que je suis injuste de ne pas envoyer ma fille au collège? J'assume les transports à toutes les deux semaines, pension, 2/3 des cours de patin et compétitions et équipement. Est-ce assez?

J'habite en condo 4 1/2 avec ma nouvelle conjointe (relation stable depuis ma séparation). Même si nous partageons les coûts, nous avons un budget serré. Ma conjointe rêve d'une maison, elle m'en parle souvent. Moi j'ai cessé de rêver. Lorsque les chiffres diront que nous pouvons avoir une maison, que j'aurai assez d'essence pour aller chercher ma fille, assez d'essence pour aller voir ma mère mourante et d'aller à la campagne, on pourra en rediscuter.

Si on résume, j'ai perdu la famille que j'avais bâti, la maison que j'adorais, la possibilité de ravoir une maison, tout l'argent qui est partie en fumée juridique ! Je voulais plus qu'un enfant, mais j'ai du y renoncer. Je continue d'avoir ce sentiment d'être harcelé de demandes ou de commentaires affligeants. J'ai toujours cette épée de Damoclès au dessus de la tête.

Le pire est que mon ex me demande encore *``le weekend que tu n'as pas pris ta fille, comment entends-tu compenser pour cela... par un autre weekend, ou bien 70\$`*. Je crois que je suis un père exemplaire, qui va chercher sa fille au deux semaines, deux aller retour à 115km en plus du reste. Je paie pension inmanquablement. Mais mon EX est encore là, me harcelant, m'exigeant des choses, presser le citron...presser le citron... Est-ce interdit par la LOI? Même si cela l'était, combien d'année de ma vie devrais-je amputer en frais de recours juridique?

Pendant ce temps, mon EX vie dans sa maison de 200 000\$, piscine, pas de travail... elle peut être à temps plein sur mon cas (avec l'aide juridique)! A oui, c'est vrai... elle est en recherche d'emploi actuellement ! J'entends les demandes & j'attends psychologiquement toutes les demandes à venir ...c'est comme un hamster dans ma tête. Bientôt l'ordi portatif pour ma fille... cela sera sûrement avec l'accès internet tant qu'à y être! Devant un juge, je me sens comme *`` Monsieur êtes vous capable de couper plus dans votre vie`*. Dans ma vie personnelle, je ne vois presque plus mes amis, je crois que c'est par gêne. Je ne retrouverai plus la vie que je voulais, celle que j'ai eu.

Elle est ou l'aide pour les gens pris comme moi! Homme ou femme, l'injustice n'a pas de sexe. L'idée telle le suicide...est-ce que j'y ai pensé, pour me libérer de la douleur? J'en discuterai avec un psychiatre, si vous voulez m'en faire rencontrer un ! Cela pourrait aider à déceler ce qui pousse les gens à faire l'irréparable. Ci-haut, je vous ai mentionné que mon EX m'a fait plier sur une assurance vie sur ma tête...payé par moi...payable à elle et non au tuteur de ma fille! Pensez vous que je lui ferais le plaisir de me suicider et de lui remettre 90000\$!

Pourquoi je n'ai pas fait l'irréparable (suicide, violence ou mettre à mort) :

- J'ai une conjointe qui m'apaise;
- Ma mère et mon frère mon soutenu financièrement & moralement;
- L'ANCQ a été là pour moi;
- J'ai conservé de bons travaux dans mon changement de vie .

Note: Les dates sont approximatives. Je ne voulais pas chercher très creux dans tous mes mauvais souvenirs. Merci de votre compréhension.

Note: Je suis surpris qu'il n'y ait pas plus de drame intra conjugaux au Québec.

#### **Solutions possibles:**

- Cours des petites créances pour la famille
- Frais juridique déductible d'impôt lorsque cela concerne la famille
- Aider l'ANCQ à sensibiliser les gouvernements & l'aider à soutenir les gens qui en arrachent. Il y a les victimes directes, mais il y les nouveaux conjoints et conjointes qui le vivent avec eux.
- Plus de support aux hommes
- Faire plus de promotion qui vise les deux sexes. ***Par mon vécu, Je suis outragé lorsque je vois des affiches montrant un homme le poing fermé et la femme ou l'enfant blottit dans un coin.***

## Le cas d'Alain (texte intégral et original)

### **Sans préjudice**

*Mise en situation réelle*

**De :** Alain

**Envoyé :** 29 janvier 2012 16:59

**À :** ancq1999

**Objet :** Re: Comité sur la violence intra conjugale.

Ici-bas un extrait bien intéressant qui parle de la privation de son enfant quand tout autour de soi semble conforter le parent gardien et qui mène les humains à ce désarroi à: "cette voie finale de la détresse traumatique consistant à se percevoir comme anéantie et privée d'identité."

Voici en mes mots à quoi mène ce régime, cette sublimation sociale qui prive des pères de la proximité de leurs enfants:

Pousser dans ces derniers retranchements, les repères disparaissent, physiquement incapable de donner de l'amour à ses enfants, de les protéger face à une énorme machine qui te barre la route, qui t'aplatis.

Un extraordinaire sentiment d'impuissance monte en soi pour finir dans une sorte d'effondrement de toutes les valeurs fondamentales qui fait un homme un homme dans une société civilisée. Anéantie, comme si on broyait l'instinct même de survie pour courir face à la mort à grand cri, enragé, près à tout. Il n'y a rien à quoi s'agripper sans tout déchirer. -Soit n'est plus rien et plus rien n'est l'autre.

Alain

Revue Médicale Suisse

Revue Médicale Suisse N° 236 publiée le 17/02/2010

Le syndrome de Médée, parcours sadique de la perte d'amour

Article de A. Andreoli

<http://revue.medhyg.ch/article.php3?sid=34683>

Le syndrome de Médée est une modalité de harcèlement mise en œuvre par un parent voulant priver son conjoint de la relation avec ses enfants et apparaissant à l'occasion d'une rupture conjugale.

On est étonné de découvrir combien souvent les membres de professions soignantes, sociales ou juridiques qui sont supposés porter les valeurs de l'état de droit, montrent par contre des réactions d'évitement, de dénégation, voire de complaisance envers le maltraitant. Trauma sur trauma, ces attitudes ont un effet redoutable sur la victime. Privée de force où sa cause pourrait être entendue, elle entamera cette voie finale de la détresse traumatique consistant à se percevoir comme anéantie et privée d'identité.

que paranoïa et sadisme sont tels dans le syndrome de Médée que seule l'intimidation pénale peut arrêter ces sujets délirants qui ne deviendront jamais fous.